

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : 25 SEP. 2023*
- *publication le : 26 SEP. 2023*

CF

Rapport présenté par Claude GEBHARD

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h30 / Fin de séance : 20h35
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	12 septembre 2023
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	13 septembre 2023
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	33	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Aurélie FORNY - Olivier HELDERLE - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia BRAESCH - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Brigitte MARTINEZ – Luc SCHELCHER – Pierre VOGEL
Procurations	2	Eric SCHEER - Arlette BRADAT
Absents non représentés	3	André SIEBER - Paul BASS - Sonia WALTISPERGER

ENVIRONNEMENT - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA MAISON DE LA NATURE DU VIEUX CANAL POUR LE PROGRAMME DES ANIMATIONS SCOLAIRES 2023-2024

Préambule :

Dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes soutient les actions en faveur de la préservation des milieux naturels et de la faune locale sur son territoire.

La Maison de la nature du vieux canal de Hirtzfelden, dont l'objectif principal est de réaliser, de coordonner et de promouvoir toutes actions éducatives liées à l'environnement, a développé un programme d'animations pédagogiques à destination des écoles et collèges du territoire (cf. « Programme des animations scolaires » en annexe). Ces animations concernent les thématiques « nature », « déchets », « eau » et « plan climat/énergie » en relation avec les différents projets et politiques actuelles menées par la communauté de communes. Début 2024, des animations complémentaires, sur la thématique « animaux et territoire », dans laquelle la communauté de communes s'est récemment engagée, viendront compléter ce programme.

Les enveloppes financières prévisionnelles attribuées afin de soutenir ces animations sont les suivantes :

- Animations « nature » : 14 200 €
- Animations « déchets » : 10 000 €
- Animations « plan climat - énergie » : 4 000 €
- Animations « assainissement » : 1 800 €
- Animations « animaux et territoire » : 3 000 €

Ces enveloppes seront réparties sur l'ensemble des demandes faites par les écoles suite à l'appel à projets lancé et après arbitrage de la communauté de communes courant septembre/octobre 2023. Les dépenses liées aux animations déchets et assainissement sont affectées aux budgets annexes correspondants.

Les animations de ce programme sont susceptibles d'être éligibles à différents dispositifs de subvention (GERPLAN notamment et hors déchets).

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs (annexe 3) ainsi que tous documents afférents à ce projet ;
- **DE VALIDER** l'enveloppe financière globale de 33 000 € attribuée à ce programme ;
- **D'INSCRIRE** au budget 2024 les crédits nécessaires pour mener à bien le programme.

Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire

Philippe MAS

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG

